



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N°2026 04 19

**Objet : Secrétariat Général :
Désignation des représentants du
Conseil d'administration du collège**

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 16/04/2026

Date de publication le 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

BAUD Marlène, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC- GREBERT.

Excusé donnant pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FABREGUES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du collège Entre deux Velles à Saône ;

Considérant que la commune dispose de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants ;

Après que M. le Maire ait fait un appel de candidature :

Titulaires :

- M. Cyril Maréchal
- Mme Valérie Courcier

Suppléants :

- Mme Anais Zupancic-Grebert
- M. Samuel Riard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du Collège Entre Deux Velles.
- **DE DÉSIGNER** en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du collège Entre Deux Velles :
 - Titulaires :
M. Cyril Maréchal
Mme Valérie Courcier
 - Suppléants :
Mme Anais Zupancic-Grebert
M. Samuel Riard

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 21 avril 2026
M. Le Maire de Saône,
Marian CALVAT

DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.